



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 05 mai 2026
Nombre de conseillers présents : 43	
Nombre de suffrages exprimés : 45 dont : 2 pouvoirs	

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNERIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Marc CARRIAS, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX FERRANDON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD)

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir à Thierry SEGUIN

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Astrid ZANUTTO

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_061 : **Création de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5,

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté de communes Plaine Limagne ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le président appelle aux candidatures, et la liste suivante se déclare :

Liste 1 - Membres titulaires

- M. Claude RAYNAUD
- M. Didier CHASSAIN
- M. Patrice DARPOUX
- M. Loïc CHATARD
- M. Denis BEAUVAIS

Liste 1 - Membres suppléants

- M. Stéphane HOUSSIER
- M. Stéphane CHABANON
- Mme Carmen FUENTES
- M. Claude DENIER
- Mme Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON

Le scrutin donne les résultats suivants :

Membres titulaires :

- Liste 1 : Adopté avec 45 voix pour

Membres suppléants :

- Liste 1 : Adopté avec 45 voix pour

Vu les résultats du scrutin,

Après avoir procédé au vote, le conseil,

DELIBERE

Article 1 :

Il est créé une CAO à titre permanent pour la durée du mandat.

Article 2 :

Les conseillers communautaires suivants sont nommés membres de la CAO :

- Claude RAYNAUD (Titulaire)
- Didier CHASSAIN (Titulaire)
- Patrice DARPOUX (Titulaire)
- Loïc CHATARD (Titulaire)
- Denis BEAUVAIS (Titulaire)

- Stéphane HOUSSIER (Suppléant)
- Stéphane CHABANON (Suppléant)
- Carmen FUENTES (Suppléante)
- Claude DENIER (Suppléant)
- Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON (Suppléante)

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 mai 2026

Le secrétaire de séance,
Astrid ZANUTTO
Signé électroniquement

Le président,
Claude RAYNAUD
Signé électroniquement